

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-29.03-30 Union Touristique du Médoc- Subvention 2011/2012 -
Décision**

Le programme d'actions de 2012 porte sur la réalisation de vidéos supplémentaires (ex : patrimoine historique et architectural, patrimoine naturel, gastronomie et produits locaux..) mais aussi la réédition de la carte touristique et du guide « destination presqu'île » ainsi que la refonte de son site internet.

Comme cela a été vu, lors du vote du Budget 2012, il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel à l'UTM une subvention de 6 000 € en 2012 correspondant à la participation, non-versée, en 2011 de 3 000 € et d'une nouvelle participation d'un même montant pour les actions 2012.

Il est également proposé de verser cette participation en deux fois : 50 % à la signature de la convention, le solde sur présentation d'un état détaillé des factures acquittées justifiant de la réalisation de 80 % du programme prévu conformément à la convention ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **décide** d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Union Touristique du Médoc pour la réalisation de son programme d'actions 2011 / 2012 ;

► **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 2 avril 2012

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL2012-2903-30

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2012-04-06T17:09-01.00 (M150489331)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120329-DL2012-2903-30-DE ; [voir l'accusé de réception associé](#) !

Objet de l'acte : Modalité d'attribution de la subvention à UTM

Date de décision : 29/03/2012



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Finances locales
- 1.5. Subventions
- 1.5.2 attribuées aux associations

Acte : [0404_30 modalités verset subvention UTM.PDF](#)

Préparé	Le 06/04/12 à 17:08	Par BERIER Jean-Marc
Transmis	Le 06/04/12 à 17:09	Par BERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 06/04/12 à 17:18	